

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1335

présenté par

M. Dussopt

à l'amendement n° 1264 de Mme Appéré

APRÈS L'ARTICLE 45 SEXIES

Après le mot :

« est »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« approuvée par chaque institution ou organisme représenté au sein de la conférence territoriale d'accès aux services, selon ses règles propres. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision et d'amélioration rédactionnelle du dispositif de l'amendement n° 1264.